



Montréal, le 8 avril 2004

Monsieur Francis Côté
Directeur
Réseau des Carrefours jeunesse-emploi du Québec (RCJEQ)
1751, Richardson, bureau 6.107
Montréal (Québec)
H3K 1G6

Monsieur Côté,

Par la présente, le Regroupement des maisons de jeunes du Québec (RMJQ) tient tout d'abord à reconnaître l'expertise développée par les Carrefours jeunesse-emploi (CJE) en terme de soutien à l'employabilité auprès des 16-35 ans ainsi que les multiples et saines collaborations qui existent entre plusieurs CJE et maisons de jeunes dans le respect mutuel de nos missions respectives. En effet, les maisons de jeunes vous ont fréquemment référé des jeunes qui pouvaient bénéficier de vos services et je crois, ont été satisfaits de ceux-ci.

Par ailleurs, considérant les points qui suivront, le Conseil d'administration du RMJQ, réuni les 18 et 19 mars dernier, a décidé, à l'instar d'autres Regroupements d'organismes communautaires jeunesse (Regroupement des Auberges du Cœur du Québec (RACQ) et Regroupement des organismes communautaires autonomes jeunesse du Québec (ROCAJQ)), de s'inscrire en faux eu égard à l'Offre bonifiée de services à la jeunesse rédigée par le RCJEQ en février dernier et présentée par vous-même aux RACQ, ROCAJQ et RMJQ ce 17 mars dernier.

Considérant :

- Que le RCJEQ a rédigé seul cette offre et ne nous y inclut qu'à son terme en tant que partenaire « à part entière ». Ce n'est pas là notre conception du partenariat et vous nous voyez, par le fait même, déçus de la vôtre.
- Notre désaccord à l'effet que les CJE se présentent dans cette offre au gouvernement, comme les acteurs incontournables et privilégiés en terme d'organisation des services à la jeunesse. Les maisons de jeunes et le RMJQ offrent des milieux de vie aux adolescents depuis plus d'un quart de siècle et en ce sens, ont su bien avant vous et d'elles-mêmes, créer des liens de collaboration et de concertation dans leurs communautés. Nous avons de plus développé une expertise particulière au regard des réalités vécues par les 12-17 ans, clientèle peu ciblée par vos mandats officiels. Il nous apparaît donc impensable que les ressources financières et humaines supplémentaires dont vous faites la requête pour accomplir de nouveaux mandats, n'atterrissent que dans les CJE alors que bien d'autres organismes se préoccupent, dans leur champ d'action propre, du mieux-être des adolescents, et crient littéralement famine.

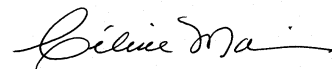
- Que le projet maisons de jeunes se doit d'être ancré directement dans sa communauté et ne saurait respecter sa mission autonome dans un réseau de services intégrés qui pourrait aussi impliquer des ententes de services forcées ou encore des fusions d'organismes.
- Que d'autres organisations en réseaux tels que les réseaux locaux de santé (loi 25) ou les réseaux de services intégrés représentent des menaces à l'autonomie de nos missions communautaires. Pourtant, l'offre bonifiée de services du RCJEQ prévoit créer des passerelles avec celles-ci.

À la lumière de ces éléments, vous comprendrez donc pourquoi le RMJQ tient à rejeter cette Offre bonifiée de services à la jeunesse et ne s'y sent pas partenaire.

Conséquemment, le RMJQ recommande fortement aux maisons de jeunes de se retirer du portail internet « Partenaires de la jeunesse », première étape de la mise en place du guichet unique de services à la jeunesse tel que stipulé par le communiqué de presse émis le 22 septembre 2003 et signé par vous-même, Monsieur Côté ainsi que Natacha Jean, responsable des communications pour le Fonds Jeunesse Québec. Onze des douze régions constituant le RMJQ appuient cette recommandation.

Si partenariat devait avoir lieu dans le futur, il nous semble primordial d'être partie prenante de la démarche afin qu'elle protège, respecte et corresponde aux missions de chacun d'entre nous.

En toute bonne foi,



Céline Morin,
Coordonnatrice du RMJQ

- c.c. Monsieur Jean Charest, Premier ministre et responsable des dossiers jeunesse.
Monsieur Claude Béchar, Ministre de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille.
Commission jeunesse – Parti libéral du Québec.
Conseil permanent de la jeunesse.
Regroupement des Auberges du Cœur du Québec.
Regroupement des organismes communautaires jeunesse du Québec.
Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles.
Maisons de jeunes du Québec.